

Comité Départemental des Pyrénées-Orientales
1 - Placéta Del Cadi - 66800 Err

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE – PSCI

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
Vu l'arrêté du 29 mai 2020, Arrêté préfectoral n°PREH/SIDPC/2020150-001 portant renouvellement de l'agrément du comité des Secouristes Français Croix Blanche des Pyrénées-Orientales relatif à la délivrance des formations aux premiers secours ;
Vu la décision d'agrément n° PSCI – 1802 B 13 relative à la formation à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
Vu le procès-verbal de formation n° PSCI-20-066-003, établi en date du 23 août 2020 ;

Le président,

déclarant que Laureen CALANDO née le 18 janvier 2001 à Aubergenville (78), remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,
délivre à **Laureen CALANDO** le présent certificat de compétences.

Fait à Err, le 23 août 2020



Le président départemental
M. Georges GAUBY

